



C.G.T.G – CHU PPA

1^{er} MAI 2018



UNE TRANSITION EST NECESSAIRE



LA SANTE N'A PAS DE PRIX !

FO NOU RETE DOUBOUT



C.G.T.G – CHU PPA

B.P 465 – 97159 POINTE A PITRE

☎ 0590 89 15 98 ☎ 0590 93.69.12

E-mail : cgtg.chuppa@chu-guadeloupe.fr

Collègues, camarades,

Le 28 novembre 2017, le CHU de Guadeloupe a été victime d'un incendie.

Les agents présents et ceux venus en renfort spontanément ont vidés l'établissement. Dans les 48 heures qui ont suivi, les patients ont été répartis dans les autres structures publiques et privées du département. Certains ont été accompagnés en Martinique pour la suite de leur prise en charge.

Ce sinistre a engendré une crise sanitaire sans précédent. L'offre de soins est mise à mal en raison du fonctionnement en mode dégradé.

5 mois après, les odeurs sont toujours présentes. Les travaux réalisés ici et là ne semblent pas améliorer la situation.

De nombreux agents sont en accident de travail, en arrêt maladie ou en droit de retrait en raison de l'impact des nuisances sur leur état de santé.

Le site actuel du CHU nécessiterait 5 à 7ans de travaux pour une remise aux normes (incendie, électrique, ascenseurs, réseaux d'eau, ...). Le bâtiment est vétuste. La structure a été fragilisée par l'incendie. Elle ne sera jamais aux normes parasismiques.

Face à la gravité de cette situation, le syndicat CGTG-CHU à fait une proposition réaliste et pérenne lors du conseil de surveillance le 07 mars 2018, proposition faite aussi à la Directrice de l'ARS le 15 mars 2018, à savoir la construction d'une structure modulaire comprenant un **plateau technique performant** (urgences, imagerie, laboratoire, blocs opératoires et un service de réanimation) avec des espaces d'hospitalisation annexés.

Cette organisation rétablira un parcours de soins sécurisé pour assurer une prise en charge optimale de la population, une meilleure gestion de la ressource humaine et le personnel trouvera une stabilité dans sa vie professionnelle.

Face à ce drame, la CGTG-CHU Exige:

- le maintien de l'ensemble du personnel en poste ;
- le suivi médical des patients et agents à distance de l'incendie ;
- la transparence sur la cause de l'incendie ;
- la prise en charge des arrêts maladies inhérent à l'incendie en accident de travail ;
- le renforcement permanent du personnel de la médecine préventive ;
- le renforcement de l'équipe médicale (anesthésiste, urgentiste, néphrologue, radiophysicien, ...).

Exemple extension hôpital de Béziers (constructions modulaires)



Pavillon de recherche Institut Gustave Roussy





C.G.T.G – CHU PPA

B.P 465 – 97159 POINTE A PITRE

☎ 0590 89 15 98 📠 0590 93.69.12

E-mail : cgtg.chuppa@chu-guadeloupe.fr

Collègues, camarades,

Madame DENUX directrice de l'ARS a convoqué le 19 avril 2018, un congrès des instances du CHU, 2 syndicats étaient présents CGTG CHU et FGS FO.

La 1^{ère} phase consistant à vider la Tour Nord pour un nettoyage et le transfert du pôle Mère –Enfant à la Polyclinique se poursuit (fin de la phase 1 JUIN).

L'inquiétude reste grande à notre niveau concernant l'organisation du déménagement du Pôle Mère Enfant, déménagement qui s'avère définitif jusqu'à la reconstruction du nouveau CHU.

Concernant la phase 2, deux options restent en vigueur **délocalisation partielle ou délocalisation totale**. La 3^{ème} option qui consistait à une sortie et une réintégration rapide de l'établissement a été écartée vue que la réhabilitation de l'établissement demeure incertaine compte tenu des difficultés qui pourraient être rencontrées pendant les travaux :

- Option 1 : La délocalisation partielle permettrait de maintenir sur place certaines activités mais serait difficile à mettre en œuvre (sécurisation).
- Option 2 : la délocalisation totale : L'ARS reste dans l'attente de résultats d'études pour la réalisation des modulaires (délais 1 mois). L'ensemble de la structure serait vidée, les filières de soins réorganisées et sa mise en œuvre prendrait 12 à 18 mois

Une sortie totale planifiée peut être envisagée. La construction de structures modulaires réclamée depuis tantôt par la CGTG reste pour nous la meilleure option.

Pour rappel le syndicat CGTG a fait cette proposition depuis le 07 Février 2018 au Conseil de Surveillance élargi.